



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 03 SEP. 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Réf : D20-04070

Objet : Amendement, en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et relance de l'enseignement

Monsieur le Premier Ministre,

Cher Jean,

Lors de son discours à Quimper le 21 juin 2018, le Président de la République a déclaré : « les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement ».

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est particulièrement attachée à sa diversité linguistique et culturelle dont la perpétuation passe effectivement par l'enseignement. C'est pourquoi, dès 2017, j'ai tenu à signer une convention cadre Rectorat-Région avec le Ministère de l'Education Nationale afin d'en assurer, avec l'Etat, son développement.

L'enseignement est essentiel pour l'avenir de nos langues et cultures or, nous constatons aujourd'hui un impact négatif de la réforme du lycée et du baccalauréat sur les effectifs des élèves suivant un enseignement d'occitan ou de catalan au sein de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Une première baisse des effectifs au lycée, de l'ordre de 20% tous niveaux confondus, a été relevée cette année par le Rectorat de Toulouse et l'Office public de la langue occitane.

Cette chute brutale et sans précédent est incontestablement due à la réduction de l'offre et à sa dévalorisation par la réforme du lycée conduite par le Ministère de l'Education Nationale. Pour la rentrée 2020, une baisse des effectifs de Terminale serait de l'ordre de 50%, selon une étude menée auprès des enseignants. Comment pourrait-il en être autrement quand les options occitan et catalan n'apparaissent même pas dans les choix des inscriptions en ligne des lycéens ? L'enseignement de nos langues et cultures régionales déjà précaire, insuffisant et fragile, se trouve ainsi menacé de disparition sans amendement de cette réforme, alors même que le Président de la République déclarait son souhait de le « pérenniser ».

L'Association des Régions de France s'est largement mobilisée sans être entendue, tout comme de très nombreux parlementaires et élus locaux de notre région mais également de Nouvelle Aquitaine, de Corse et de Bretagne.

Malgré notre mobilisation, à laquelle s'ajoutent celles des fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas encore été amendée, condamnant à court terme l'avenir de nos langues de France.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, si je m'adresse directement à vous, c'est parce que depuis près de deux ans, nos démarches auprès du Ministre de l'Education sont restées sans résultat. Je sollicite votre intervention afin de sortir de cette impasse. Des adaptations simples de cette réforme sont possibles et permettront d'éviter la fragilisation des Langues de France.

C'est ainsi que l'alignement sur le statut des langues et cultures de l'Antiquité, pour la première et deuxième option facultative, tant au niveau du coefficient que de la bonification, ainsi qu'un statut autonome de l'enseignement de spécialité pourrait être une première mesure.

Par ailleurs, le plan langues vivantes étrangères que met actuellement en œuvre le Ministère de l'Education Nationale nécessite une réflexion et des mesures complémentaires spécifiques pour nos langues régionales, afin d'éviter une nouvelle régression de l'enseignement des langues de France.

Je me tiens à votre disposition pour œuvrer ensemble dans le sens d'un projet partagé et en faveur de la diversité linguistique de notre pays.

Dans l'attente de votre réponse et sachant pouvoir compter sur votre connaissance de la place de l'occitan et du catalan dans la vie des habitants d'Occitanie, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Tes cordialement,



Carole DELGA